

La Ligne 17 Nord reconnue d'utilité publique

Mis à jour : 16 février 2017



Aéroport du Bourget © Société du Grand Paris

La Ligne 17 Nord du Grand Paris Express, reliant les gares du Bourget RER au Mesnil-Amelot en passant par l'aéroport Charles-de-Gaulle, a été déclarée d'utilité publique.

La Ligne 17 Nord du Grand Paris Express a été déclarée d'utilité publique le 14 février 2017 par **décret du Premier ministre**. Longue de 19,5 km, dont 5,5 km en aérien, la Ligne 17 Nord reliera la gare du Bourget RER à celle du Mesnil-Amelot en passant par Roissy, en moins de 20 minutes. Elle desservira six gares et comportera un centre d'exploitation implanté à Aulnay-sous-Bois.

La commission d'enquête publique avait rendu un avis favorable, à l'unanimité de ses membres, le 29 juillet 2016. La Ligne 17 Nord est le tronçon le plus important des 27 km de la Ligne 17 du Grand Paris Express, qui reliera neuf gares entre Saint-Denis Pleyel et le Mesnil-Amelot. Le tronçon entre Saint-Denis Pleyel et Le Bourget RER est commun avec la Ligne 16 du réseau.

Le tronçon reliant Le Bourget RER à la gare Aéroport Charles-de-Gaulle (T2) sera mis en service en 2024. Celui reliant le terminal 2 de l'aéroport au Mesnil-Amelot le sera en 2030.

« La Ligne 17 du Grand Paris Express combine trois fonctions clés pour la métropole, détaille Philippe Yvin, président du directoire de la Société du Grand Paris. Elle dessert, en effet, le premier aéroport international français, renforce le développement économique de cinq territoires d'excellence du Grand Paris et améliore la mobilité quotidienne de milliers de salariés qui travaillent dans ces territoires. »

Cinq territoires de développement économique majeurs

La Ligne 17 Nord traverse 10 communes et trois départements – la Seine-Saint-Denis, le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne. Elle améliorera la desserte en transports en commun de grands bassins d'emplois et d'équipements métropolitains, existants et en projet, du nord de la métropole :

le territoire de Pleyel, autour de la gare Saint-Denis Pleyel, qui sera le plus important hub d'interconnexion du Grand Paris Express. La Ligne 17 assurera une liaison rapide pour ce grand quartier d'activité et d'habitat, à mi-chemin entre La Défense et l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle.

La gare Le Bourget Aéroport, qui dessert le premier aéroport d'aviation d'affaires en Europe. La Ligne 17 Nord répond aux besoins de la population locale, des employés, des visiteurs de l'aéroport et du Parc des Expositions. Cette nouvelle desserte va accroître sensiblement la fréquentation du musée de l'Air et de l'Espace.

Le quartier de la gare Triangle de Gonesse, qui sera constitué d'aménagements urbains sur une superficie de près de 300 ha. Cette ZAC, créée par arrêté préfectoral en septembre 2016, doit principalement accueillir des activités économiques.

La gare Parc des Expositions, située à proximité du plus vaste centre de ce type en France, qui va rendre possible l'aménagement de centaines de milliers de mètres carrés de surfaces nouvelles pour

des entreprises internationales, à proximité de la plate-forme aéroportuaire de Roissy Charles-de-Gaulle.

Les gares Aéroport Charles-de-Gaulle T2 et T4, qui renforceront l'attractivité du premier aéroport de France et du territoire qui l'entoure. La Ligne 17 facilitera les déplacements de millions de voyageurs et de salariés qui sont aujourd'hui 80 % à utiliser une voiture pour rallier l'aéroport. Enfin, la **gare terminus du Mesnil-Amelot**, qui va favoriser l'accès à la capitale et à la métropole à de nombreux habitants du Val d'Oise, de Seine-et-Marne et de l'Oise pour le travail ou les loisirs. Ces derniers pourront s'y garer et rejoindre le centre de Paris (gare Saint-Lazare) avec le nouveau métro, en 36 minutes – au lieu de 1 h 06 aujourd'hui. Un report modal en cars circulant sur les voies rapides y sera organisé.

[Les territoires de la Ligne 17 analysés par l'Observatoire des quartiers de gare](#)

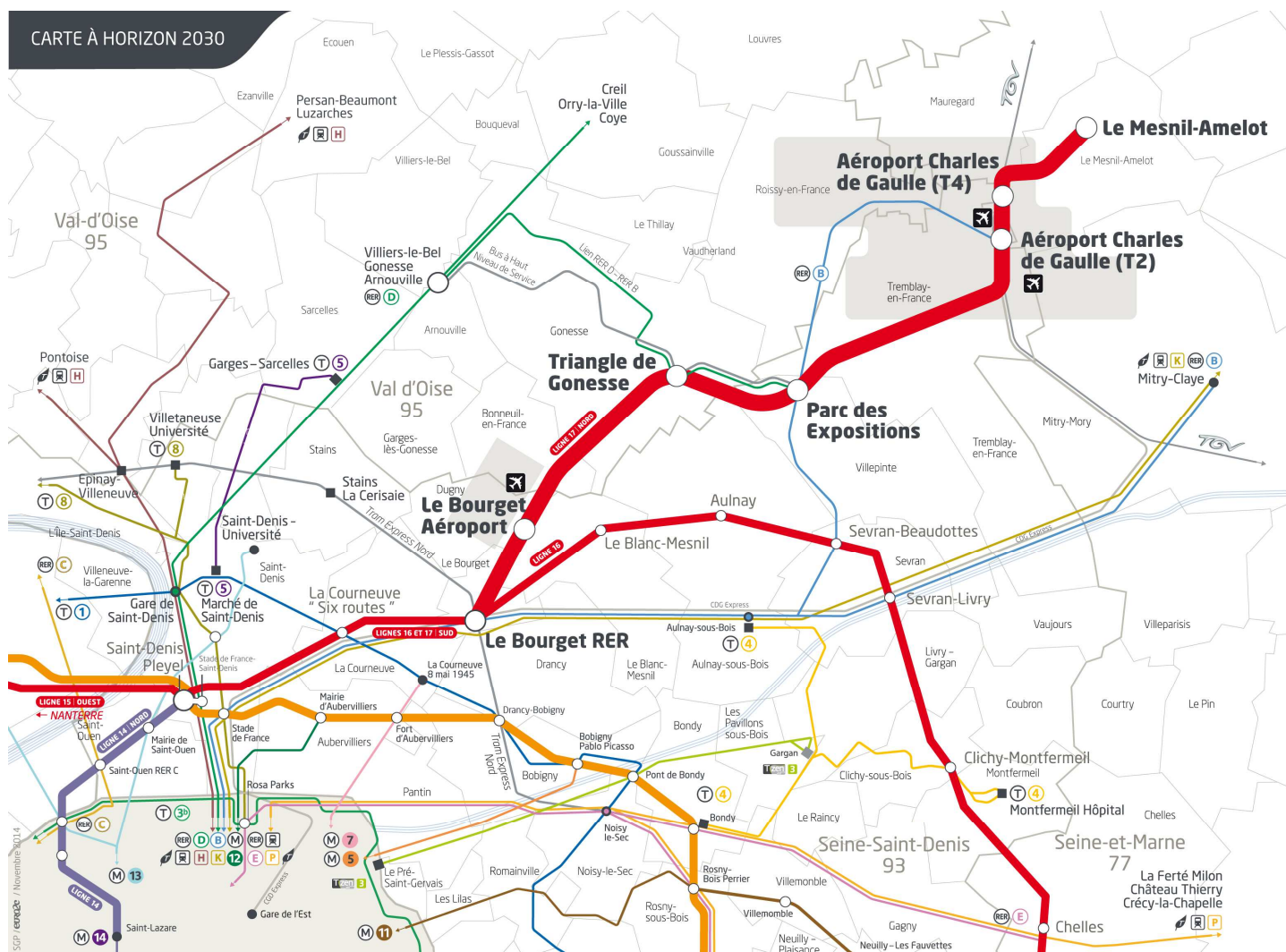
-19,5 km de lignes, dont 5,5 km en aérien entre Triangle de Gonesse et Parc des Expositions – **245 000 habitants** concernés et 85 000 emplois

-10 communes traversées, dans 3 départements

-6 gares dont 1 en viaduc (Parc des Expositions)

-1,8 milliard d'euros d'investissement

-60 000 à 80 000 trajets quotidiens (de 130 000 à 160 000 en période de salon)



Les gares de la Ligne 17 Nord

-Le Bourget Aéroport

-Triangle de Gonesse

-Parc des Expositions

-Aéroport Charles-de-Gaulle (T2)

-Aéroport Charles-de-Gaulle (T4)

-Le Mesnil-Amelot

Avec la Ligne 17, tous les quartiers de gares du Grand Paris Express ont livré leurs données économiques

Mis à jour : 14 décembre 2016



Le Musée de l'air et de l'espace, au Bourget © Société du Grand Paris

Les 68 gares du Grand Paris Express ont fait l'objet d'une étude précise de leurs caractéristiques économiques. Cet examen minutieux s'est achevé en décembre 2016 avec les publications concernant les quartiers de gare des Lignes 17 et 18.

Tout au long de son réseau de 200 kilomètres, le nouveau métro décuplera les opportunités de développement. Mais pour mesurer les effets directs et indirects du Grand Paris Express, il faut rassembler dans un premier temps toutes les données économiques existantes, sur l'emploi, la nature des établissements... Une mission confiée à l'Observatoire des quartiers de gare (*). En décembre, deux publications réalisées par l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) viennent achever le travail considérable engagé pour connaître toutes les caractéristiques de ces territoires. Cette collecte alimente aussi [une carte interactive](#).

Si la [Ligne 18](#) du nouveau métro est la plus éloignée du cœur de la métropole, traversant des sites comme le plateau de Saclay, les 27 kilomètres de la Ligne 17 ont pour décor essentiel un environnement urbain dense, entre Saint-Denis Pleyel et Le Mesnil-Amelot. Une ligne marquée par la présence de deux aéroports – Le Bourget et Roissy Charles-de-Gaulle – et deux centres d'exposition : Le Bourget et Villepinte.



SGP-MS3-PlanImplantation-LBR-15000-031213-vecto

En pleine métamorphose

Avec 34 400 salariés, le quartier de la gare Saint-Denis Pleyel est l'un des territoires franciliens qui a connu la dynamique immobilière la plus forte, majoritairement dans la construction de bureaux. Un quartier qui, à lui seul, pèse un tiers des emplois salariés de la future Ligne 17.

Accueillant 1 400 établissements, dont SPIE, Siemens, vente-privée.com, Robert Bosch France, Generali, Xerox, Eiffage énergie, Valéo ou encore Eugène Perma, ce quartier d'affaires a une structure socio-professionnelle largement dominée par les cadres. Ils représentent 41% des emplois dans ce quartier, contre 20% d'ouvriers et 21% d'employés. En pleine métamorphose, cette première étape sur la Ligne 17 a encore de belles perspectives de croissance, avec la ZAC Landy-Pleyel. Il retiendra son souffle le 13 septembre prochain : on saura alors si Paris accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024. Dans cette hypothèse, ce quartier verra se construire, à l'est, le village olympique !

Autre gare, également commune à la Ligne 16 : La Courneuve « Six Routes ». On reste dans un quartier dense, avec une centaine d'habitants à l'hectare, dominé par de grands ensembles d'habitat collectif. La nouvelle gare viendra se greffer sur un territoire accueillant aujourd'hui 900 établissements et 4 100 salariés.

Le Bourget RER est la troisième – et dernière – gare commune aux Lignes 16 et 17. Proche des limites communales de La Courneuve et de Drancy, le quartier de gare est composé de secteurs résidentiels et de zones industrielles, et traversé d'infrastructures ferroviaires et autoroutières. Avec 250 emplois salariés, la ville du Bourget est le principal employeur du secteur.

En piste pour les Jeux



L'aéroport du Bourget © Société du Grand Paris

Changement radical de décor avec la gare Bourget Aéroport, dont le quartier compte 500 établissements et 2 500 emplois. La moitié ouest du périmètre est occupée par les pistes de l'aéroport, le Musée de l'air et de l'espace et une partie du parc des expositions Paris Le Bourget. Les fonctions industrielles et support y sont surreprésentées. Une concentration qui ne pèse pas en revanche sur l'équilibre entre les catégories socio-professionnelles. Là encore, si Paris s'impose dans la course olympique, ce quartier de gare connaîtra de profondes mutations : le comité de candidature a retenu ce site pour implanter le centre des médias. De quoi accueillir 20 000 journalistes durant l'événement, avec des hébergements qui seront ensuite transformés en logements. Verdict en septembre...

C'est le moins dense de la Ligne 17 : le quartier de gare Triangle de Gonesse ne compte que 30 établissements, avec une centaine de salariés aux alentours du carrefour de la Patte d'oie. Ce quartier accueille la nouvelle ZAC Triangle de Gonesse. Le vaste secteur de 299 hectares prévoit de développer le parc Europa City à l'horizon 2024. Un programme de 800 000 m² de bureaux, 325 000 m² d'activités technologiques, hôtelières et d'enseignement, et 760 000 m² pour le centre Europa City.

Air France sans partage

Nouvelle étape sur ce tracé : la gare Parc des Expositions, dont le quartier ne compte aucune habitation. Mais avec 11 000 emplois et 400 établissements, il affiche une densité de 55 emplois à l'hectare. Un dynamisme dû à la présence, à l'est, du Parc des expositions de Villepinte, mais aussi des centres commerciaux de Paris Nord 2.



L'aéroport Roissy Charles de Gaulle terminal 2 © Pierre-Olivier Deschamp – Agence VU

Suivent les quartiers des gares Aéroport Charles de Gaulle T2 et Aéroport Charles de Gaulle T4. Le premier rassemble 200 établissements et 35 500 salariés. 84% des emplois sont liés à des activités de transports et d'entreposage. Une trentaine de compagnies aériennes sont présentes sur place, mais Air France survole ce secteur d'activité, avec 77% des emplois. Plus de 500 établissements constituent le tissu économique du quartier de gare autour du Terminal 4. Là encore, Air France est le premier employeur du secteur.

Aux confins de la métropole



Vers Le Mesnil-Amelot, aux confins de la métropole. © Société du Grand Paris

Tout au nord de la Ligne 17, Le Mesnil-Amelot fait figure de « petit poucet » au regard de ses voisins. Avec seulement 92 établissements, ce territoire situé aux confins de la métropole est dominé par les activités industrielles, le commerce de gros et le transport routier de voyageurs. Un territoire qui va bénéficier pleinement du Grand Paris Express. En 2030, il faudra 36 minutes depuis le terminus de la Ligne 17 pour rejoindre la gare Saint-Lazare. Actuellement, le temps de trajet est estimé à 1h06.

L'étude sur le tissu économique des quartiers de gare de la Ligne 17 du Grand Paris Express est à lire [ici](#).

() Selon l'observatoire des quartiers de gare, qui regroupe la Société du Grand Paris, la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France et l'Atelier parisien d'urbanisme, un quartier de gare est défini comme étant le territoire compris dans un rayon de 800 mètres autour de l'emplacement de la future gare, accessible en 10 minutes à pied environ.*